

Agde, le 20 février 2026

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE TAMARISSIERE »
MERCREDI 25 FÉVRIER 2026**

1/Le SPA et la piscine, sont de beaux équipements municipaux, mais leur défaut d'entretien est récurrent.

Au SPA, le jacuzzi est toujours hors service :

Nous avons effectivement rencontré des difficultés avec le jacuzzi. Nous étudions actuellement une solution technique qui devrait être mise en œuvre lors de la fermeture technique qui interviendra du 31 août au 13 septembre 2026. (plus tôt selon les propositions des entreprises)

Il y a régulièrement des problèmes de porte :

Il peut arriver que la porte de circulation entre la piscine et le spa dysfonctionne. C'est un matériel extrêmement sollicité, pour autant elle est régulièrement maintenue et réparée dans le cadre du contrat d'un maintenance.

Ainsi que de température pour le hammam :

J'ai plaisir de vous informer que la partie technique vient d'être rénovée en totalité. Il est pleinement fonctionnel depuis le 12 février

À la piscine, des problèmes sanitaires en matinée entraînent des fermetures régulières du bassin de nage en dernière minute :

Dans le cadre de notre mission de service public, nous recevons les scolaires le matin. Il peut arriver des incidents "d'hygiène". Pour la sécurité sanitaire des usagers, nous sommes soumis à un protocole de nettoyage strict dicté par l'ARS. A savoir : évacuer la matière, sur-chlorer, lavage de filtre, effectuer un cycle complet de filtration. Cette procédure prend 4h pour le bassin sportif.

Les travaux de l'espace pataugeoire n'en finissent plus :

Nous sommes désolés pour ce désagrément, le projet avance, nous transmettrons des informations prochainement.

Il n'existe aucun créneau horaire pour nager le matin en semaine (il faut attendre midi) :

Comme indiqué au-dessus, la matinée est réservée à l'accueil des scolaires. Nous accueillons des écoles de l'ensemble de l'agglomération (de la maternelle jusqu'au lycée)

Il n'y a pas assez de cours pour les activités aquatiques après 17h :

Lundi : 3 cours de 18h15 à 21h / mardi : 1 cours à 19h / mercredi : 3 cours de 18h15 à 21h / jeudi : 1 cours à 19h / vendredi : 2 cours de 18h15 à 20h.

Au-delà des cours, des créneaux doivent aussi permettre au public "libre" de profiter des installations sans cours.

Il manque également des événements tels que des séances de cinéma ou d'escape game (pourtant très appréciés) :

Nous relançons les événements (Vendredi dernier soirée des Valentines) Restez connecté !

2/Au Golf, les équipements récents et technologiques du practice sont trop souvent hors service.

Réponse :

Le Golf a rencontré des difficultés avec un fournisseur. Des réparations ont été réalisées récemment et tout fonctionne à nouveau. Toute l'installation a été contrôlée vendredi dernier.

3/Les commerçants du Grau d'Agde reconnaissent que cette année, il y a eu plus de décorations pour la période des fêtes de fin d'année que les années passées.

Cependant, celles-ci se sont limitées au front de mer et à la place.

Les décorations de la rue Jean Jaurès ont été financièrement assumées par les commerçants de la rue eux-mêmes. Il s'agit pourtant de la rue principale d'accès au village avec des commerces ouverts à l'année.

Pourriez-vous, l'hiver prochain, porter une attention particulière à la décoration de Noël dans cette rue SVP ?

Réponse :

Votre demande est prise en compte et sera étudiée en commission.

4/Les jours de marché (jeudi et dimanche), nombreux véhicules circulent à vitesse élevée alors que des piétons flânent dans cet espace commerçant.

Serait-il envisageable d'interdire l'accès aux voitures, toute l'année les jeudis et dimanches matin, dès le début de la rue Jean Jaurès au niveau de la borne automatique ?

Réponse :

Les bornes sont en position basse jusqu'à 10 heures tous les jours pour permettre la livraison des commerces situés dans ces rues.

Ce changement de fonctionnement nécessitera une modification des modalités de livraison des professionnels de cet espace. Avant de réaliser tout changement d'horaires, une consultation des riverains de ces espaces devra être réalisée.

5/Il manque de nombreux capots de bornes à incendie (exemple : route de Guiraudette), ce qui génère des actes d'incivilités (eau qui s'écoule pendant plusieurs heures comme en décembre dans ce secteur).

Réponse :

Les bornes à incendies dépendent du Département et non de la ville. Toutefois nous allons le signaler. Un contrôle annuel de chaque borne est fait.

6/Au-delà de la prévention, est-il possible d'envisager des amendes plus sévères et une communication d'envergure pour les déjections canines, surtout en centre du village (sols non drainés).

Des panneaux avec une communication générale rappelant à la citoyenneté peut-elle être envisagée de façon permanente sur toute la commune ?

Réponse :

Concernant les contraventions, elles sont fixées nationalement et uniformément ; impossible d'y toucher.

Concernant la prévention, nous organisons actuellement des contrôles afin de faire respecter l'obligation, pour les propriétaires de chiens, de détenir un sac de ramassage lors des promenades.

Des contrôles seront programmés dans le centre du Grau.

7/Dans la rue François Mas, au niveau des 34 et 36, des creux dangereux au niveau des trottoirs nous ont été signalés. Ils n'ont pas été repris, contrairement à la chaussée.

Réponse :

Une visite sur place va être faite et une réparation sera réalisée.

8/Est-il possible de prévoir des toilettes publiques sur l'esplanade de l'Agenouillade.

Réponse :

Des toilettes existent déjà sur le site.

9/Sur le quai de l'Hérault au Grau, les panneaux interdisant toute circulation ne sont pas assez visibles : des voitures s'y engagent en roulant trop vite.

Idem, pour le front de mer (panneaux pas assez visibles et peu nombreux) pour ceux qui arrivent par des rues intermédiaires comme par exemple les rues à hauteur du « Voilis » ou du café « l'Horizon ».

Réponse :

La signalétique conforme est en place.

10/Rappel doléance comité du 26/11/2025



Avez-vous pu avoir des informations et rencontrer comme prévu le gestionnaire au sujet de la caméra installée Chemin des Dunes en face de l'entrée des piscines de World Pirate ?

Cette caméra est-elle installée sur le domaine public ?

Réponse :

Une patrouille s'est déplacée en novembre pour effectuer une vérification.

La caméra était débranchée du système vidéo du camping. D'après le référent sécurité, le système de vidéoprotection n'est mis en place qu'au printemps.

Un nouveau rendez-vous a été convenu avec les services de la Police Municipale, afin de vérifier ce qui est filmé par la caméra.

Les services de la Police Municipale vont se rapprocher de la préfecture et du référent sûreté, afin de vérifier et contrôler si la caméra est déclarée et autorisée par la préfecture.

Comme le prévoit les textes, les commerces peuvent être autorisés à filmer, sur la voie publique, les abords immédiats de leurs installations.

CQ : Rue de la Tramontane, signaler l'interdiction de stationner.

CTM

Bilan mensuel des numéros verts de Septembre à Décembre 2025

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES
127	122	212	199	123	111	91	63

Numéros verts générés : **553**

- Réalisés : **495**

- En attente : **58**

Soit un taux de réalisation de **89.51%**

SECURITE

Bilan sur la période du 24 novembre 2025 au 22 février 2026

- Domaine «Code de la Route » : **2**

- Domaine Trouble de l'Ordre Public : **5**

- Domaine « Délinquance de voie publique » : **3**

- Domaine « Divers » : **71**

- Domaine Interpellation : **0**

- Domaine « environnement » : **0**

B) GRANDS TRAVAUX :

ÉTUDES ET AVANCEMENT DES TRAVAUX

1/PLAN PLURIANNUEL DE VOIRIE (PPI) :

Agde dispose d'un réseau routier très étendu avec plus de 250 km de voiries dont, certaines très utilisées et donc dégradées en raison notamment de la fréquentation touristique.

Aussi, la Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien et la restructuration de son réseau. Un programme d'investissement annuel de 4 millions € va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise d'environ 40 à 50 km de voiries.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les trois îlots de la commune. Avec un diagnostic complet réalisé afin de hiérarchiser l'état de vieillissement des infrastructures routières et des réseaux. Les conclusions de cette étude ont servi de base pour arbitrer les chantiers à venir, optimiser les choix techniques et maîtriser le coût des travaux.

Au-delà des voiries fortement dégradées nécessitant une intervention, la priorisation de certains axes a été guidée par :

- Le niveau de fréquentation
- La desserte des équipements publics
- Les services et commerces
- La cohérence des continuités de déambulation voirie et piétonne.

La singularité de chaque îlot sera prise en compte dans le choix du mobilier urbain, de l'éclairage public, des espaces verts et de la signalisation.

GRANDS TRAVAUX **1/SQUARE JEAN FÉLIX**

Ce projet vise à réaménager le "Square Jean Félix"

Ce parc très fréquenté toute l'année a la particularité d'avoir une fonction traversante qui lie les quartiers du bord de l'Hérault et du centre ville.

Il permet aussi de desservir deux établissements scolaires : l'école Jean Moulin et la crèche Françoise Dolto

Éléments Clés du Réaménagement :

L'aménagement s'articulera autour de matériaux naturels et de détails soignés, favorisant une atmosphère conviviale et esthétique.

- **Ombrières** : Des structures légères en fer forgé ou en bois patiné seront installées pour créer des zones d'ombre rafraîchissantes. Leur design apportera une touche d'élégance et invitera à la pause durant les heures ensoleillées.
- **Délimitation Naturelle** : Les espaces verts dédiés aux plantations seront protégés par des ganivelles en châtaignier. Ce matériau naturel, au charme rustique, s'intégrera harmonieusement tout en offrant une barrière visuelle douce et une protection efficace pour les fleurs et les jeunes plants.
- **Palette Méditerranéenne et Floraisons Abondantes** : Le parc sera agrémenté d'une sélection de plantes méditerranéennes, privilégiant les espèces

résistantes au climat local et offrant des floraisons colorées et parfumées tout au long de l'année.

- **Cheminevements en Terre Stabilisée** : Des allées sinueuses en revêtement de terre stabilisée inviteront à la promenade et à la découverte. Ce matériau perméable et naturel s'inscrit parfaitement dans l'esprit du parc, offrant un confort de marche agréable et une intégration paysagère douce. Les bordures des allées pourront être soulignées par des pavés anciens ou des bordurettes en pierre naturelle.
- Des bétons architecturaux seront employés pour réaliser les rampes et gérer les eaux de ruissellements.
- **Mobilier Urbain** : Des bancs en bois massif aux formes classiques, seront disposés stratégiquement pour offrir des points de repos ombragés ou ensoleillés. Des corbeilles et un éclairage renouvelé compléteront l'aménagement.

L'objectif de ce réaménagement est de créer un espace public chaleureux et accueillant, où les habitants pourront se ressourcer dans un cadre esthétique et apaisant. L'atmosphère rétro, combinée à la richesse des plantations méditerranéennes et au confort des aménagements, fera de ce petit parc un lieu de convivialité intergénérationnel, un véritable écrin de verdure au cœur de la ville.

Planning opérationnel octobre 2025/mars 2026

Coût prévisionnel 200 000€.

2/AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE

Rappel du programme :

Le projet prévoit :

- La requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de **20 000 m²**.
- La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des **réseaux humides et secs**.
- L'effacement ou la mise en discrétion des **réseaux aériens**.
- Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux nobles (basalte, calcaire et bétons architecturaux).
- La création de **larges espaces végétalisés**.
- Le renouvellement du **mobilier d'éclairage public**.
- La **piétonisation** de la majeure partie des espaces requalifiés.
- La création d'un **parking souterrain**. Près de **80 places**, sur 2500 m² environ (rampes et accès piétons compris) dont places 2 roues et bornes rechargeables.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

- Démarrage des travaux en novembre 2022.
- Travaux réalisés à ce jour : livraison de zone sud (rue du 4 septembre et la rue J.J. Rousseau) 7000 m² réalisés.

Sur la zone nord :

- Fouilles archéologiques préventives (attente du rapport) 3000 m²

Février /mars 2025

Démarrage terrassements du parking (environ 15 000 m³).

Octobre 2025

Livraison de la « Boite » et réalisation de l'étanchéité.

Démarrage des travaux de surface, réseaux et revêtements.

Novembre/ décembre 2025

Réalisation des rampes d'accès

Travaux de second œuvre

Travaux de surface devant pieds de façade et remparts

Janvier 2026

Travaux de parement (habillage des murs, serrurerie)

Travaux de finition et levé des réserves des 14 lots et réception de l'ouvrage

Réalisation des jardinières des murs périphériques et escaliers.

Février 2026

Réalisation des revêtements en bétons désactivés

Mars 2026

Livraison des travaux de surface.

Mise en service du parking

Livraison du parking et des aménagements de surfaces sur la zone nord de la rue du 4 septembre est prévue pour décembre 2025, 1^{er} trimestre 2026.

3/AMÉNAGEMENT DE LA FLÂNERIE (Phase 2)

La ville a entrepris des travaux de requalification de la place du Môle et de l'allée de la Flânerie.

Ces travaux seront réalisés en quatre phases afin de permettre aux commerces de poursuivre leurs activités.

La place du Môle et l'allée de la Flânerie constituent un fort attrait touristique et représentent le trait d'union entre le port et l'espace naturel des falaises.

Ce positionnement géographique invite naturellement à la Promenade.

Ce quartier se distingue également par sa forte attractivité liée à la diversité qu'il propose : allée commerçante proposant de nombreux choix (vêtements, cadeaux, alimentaire, restauration, presse, etc...) Sa forme urbaine vieillissante imposait une mise à niveau en adéquation avec les enjeux actuels d'attractivité, d'accessibilité, de bien-être et de transition énergétique.

Après l'aménagement de la place du Môle en 2024, puis celle du premier tronçon de l'allée de la Flânerie et de la place du Môle à l'allée des Acadiens en 2025, une 3eme phase de travaux vient de débiter pour une livraison au printemps 2026.

Le tronçon concerné s'étend de l'allée des Acadiens à la place de l'Europe sur une surface de près de 1700m².

Actuellement, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en train de reprendre la conduite d'eau potable.

Ensuite, la Ville réalisera la réfection des revêtements de sol ainsi que la pose des serrureries en façade des bâtiments, dans la continuité de ce qui a été fait dans la phase précédente de travaux.

Pour la saison 2026, les riverains, commerçants et touristes bénéficieront d'un nouveau tronçon de 170 mètres linéaires réaménagé, favorisant la déambulation et le cheminement des personnes à mobilité réduite (PMR).

4/ENTRÉE DU VILLAGE NATURISTE

L'entrée du village naturiste sera prochainement dotée d'un nouveau bâtiment « **Le Vibes** ». Ce nouvel ouvrage remplira plusieurs fonctions.

En rez-de-chaussée, des commerces et des services s'y installeront, notamment l'accueil des services municipaux pour la gestion des titres d'accès. Le franchissement piéton s'effectuera par le hall central.

La livraison du bâtiment est prévue pour le mois d'avril 2026.

Afin de répondre à l'augmentation des flux piétons et véhicules, la Ville a engagé des travaux de réaménagement des espaces publics sur l'ensemble du périmètre de cette construction.

Ces travaux se dérouleront en deux phases :

- **Phase 1** : janvier à avril 2026.
- **Phase 2** : dernier trimestre 2026.

Phase 1 :

La zone nord (textile) sera aménagée avec un parvis longeant tout le pied du bâtiment. Celui-ci permettra une déambulation piétonne sécurisée et offrira une intégration paysagère qualitative.

Sur la zone sud (naturiste), l'avenue de la Joliette sera rénovée. Un trottoir ainsi que des stationnements longitudinaux y seront aménagés.

Le quai Jean Villa sera relié au hall d'accès du nouveau bâtiment par un mail piétonnier. Les aménagements complémentaires, comprenant les stationnements et les espaces verts, seront réalisés lors d'une phase ultérieure, prévue en **phase 2**.

Coût prévisionnel (phase 1) 400 000€.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

A/ Calendrier et suite de la procédure

Diapo 27 – Calendrier

Diapo 28 – La suite de la procédure

Affichage en mairie pendant 1 mois de la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2025.

Parution dans le Midi Libre et Hérault Tribune d'un avis presse qui indique la suite de la procédure

Diapo 29 – La suite de la procédure

Notification du projet de PLU révisé aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis (articles L.153-16 à L.153-17 du Code de l'urbanisme)

Les PPA disposent d'un délai de 3 mois pour formuler leur avis (articles R.153-4 à R.153-7 du CU)

Liste exhaustive des PPA (25) :

- Préfecture de l'Hérault
- Conseil Régional d'Occitanie
- Conseil Départemental de l'Hérault (Montpellier)
- Conseil Départemental de l'Hérault (Béziers)
- Chambre d'Agriculture
- Chambre du Commerce et de l'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM34)
- Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois (SCOT)
- Hérault Transport
- Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS34)
- Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)
- DDTM34 - service aménagement du territoire Ouest (SATO)
- DDTM34 - service Eau, Environnement et Risques
- Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault (STAP)
- Institut National de l'Origine et de la Qualité
- Section Régionale de la conchyliculture – Maison de la Mer
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- Commune de Vias
- Commune de Bessan
- Commune de Florensac
- Commune de Marseillan

Diapo 30 – La suite de la procédure

Organisation d'une enquête publique par Monsieur le Maire

Choix du commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs pour le département de l'Hérault

Composition du dossier d'enquête :

- Le dossier de révision du PLU arrêté
- Les avis des PPA

Durée de l'enquête publique : 1 mois (article L.123-9 du Code de l'environnement)

Information du public de la tenue de l'enquête :

- 15 jours minimum avant le début de l'enquête
- Dans le Midi Libre et Hérault Tribune
- Sur le site Internet de la Ville
- Affichage en mairie

Modalités de participation du public :

- Registre papier
- Registre dématérialisé
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur
- Rencontre avec le commissaire enquêteur lors de ses permanences

Rapport du commissaire enquêteur

- 1 mois max après la clôture de l'enquête
- Avis favorable ou défavorable ou favorable avec réserve(s)

Diapo 31 – La suite de la procédure

Approbation du dossier de révision du PLU arrêté, avec le cas échéant des modifications suites aux avis des PPA ou du rapport du commissaire enquêteur, par délibération du Conseil Municipal.

Mesure de publicité :

- Publication sur le portail national de l'urbanisme
- Transmission à Monsieur le Préfet de l'Hérault
- Affichage pendant 1 mois en mairie
- Publication au recueil des actes administratifs

Application du nouveau PLU révisé dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

B/ Contenu (non exhaustif) du projet de PLU révisé

Diapo 32- Hauteurs limitées dans les quartiers pavillonnaires

L'idée est de sanctuariser l'identité pavillonnaire d'une majorité de quartier d'Agde, du Grau d'Agde et du Cap d'Agde.

Le principe est donc que toute construction doit présenter une hauteur limitée à 7,50 mètres, soit un rez-de-chaussée surmonté d'un étage

Diapo 33 – La régulation des hauteurs sur les artères urbaines

Une seule exception encadrée : en première ligne des artères urbaines une hauteur limitée à 12 mètres, c'est-à-dire un rez-de-chaussée surmonté de trois étages.

Cette exception est encadrée par :

- La limitation aux seuls secteurs bénéficiant de profondeurs par rapport aux axes routiers (c'est-à-dire la route de Sète et le boulevard du Soleil depuis le giratoire Charles Miquel jusqu'au giratoire du Soleil)
- L'obligation que le dernier niveau soit avec un attique (c'est-à-dire un retrait de 2 mètres minimum par rapport à la façade)

- L'obligation d'une gradation descendante des hauteurs vers l'intérieur des parcelles L'impact des projets en R+2 avec attique (ou R+3 partiel) sera donc atténué par une prise en compte des quartiers pavillonnaires voisins et par un traitement architectural réfléchi.

Diapo 34 – L'augmentation des prospects

Pour pérenniser le « visage » des quartiers pavillonnaires et sans pouvoir définir de surface minimale pour être constructible comme auparavant dans le Plan d'Occupation des Sols (1000 m² puis 800 m²), les reculs devront respecter les règles suivantes :

- L'implantation par rapport aux voies publiques doit respecter un recul minimal de 5 mètres pour le rez-de-chaussée et de 10 mètres pour l'étage,
- L'implantation par rapport aux limites séparatives (c'est-à-dire par rapport aux voisins) doit respecter un recul minimum de 5 mètres pour le rez-de-chaussée et de 10 mètres pour l'étage,

L'objectif est que les constructions soient centrées sur leur terrain et éloignées des voisins pour éviter toute promiscuité. Les règles plus contraignantes à l'étage sont destinées à éviter les vues chez les voisins et ainsi préserver l'intimité de chacun.

Diapo 35 – Le coefficient d'emprise au sol à 0,15 dans certains secteurs

En fixant un coefficient relativement faible, cela dissuade le développement de projets de constructions implantées sur des petites parcelles qui ne correspondent pas à la taille moyenne des autres parcelles dans le secteur (entre 800m² et 1000 m²).

Diapo 36 – La protection du patrimoine arboré

Le plan complémentaire au plan de zonage général identifie précisément les éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme).

Plusieurs arbres d'intérêt ou poches boisées d'intérêt ont ainsi été identifiés dans le secteur situé entre le Grau d'Agde et la Route de Rochelongue, car suffisamment significatifs pour constituer une part essentielle du paysage du quartier.

A ce titre, ils ne pourront être traités que selon les préconisations et après instruction du service urbanisme.

Diapo 37 – Le coefficient de biotope par surface

Ce coefficient permettra d'assurer la qualité environnementale d'un projet en imposant une obligation de maintien ou de création de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables (espaces libres en pleine terre, toitures végétalisées...).

BILAN DES ACTIONS DU BÂTI DÉGRADÉ

Contexte et objectif

Les arrêtés de péril sont devenus « arrêtés de mise en sécurité » depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le Maire est compétent en matière de sécurité des personnes (police spéciale), notamment en ce qui concerne :

- Le défaut de solidité des bâtiments, murs ou édifices
- Le fonctionnement défectueux ou le défaut d'entretien des équipements communs d'un immeuble collectif
- Les risques liés à l'entreposage de matières explosives ou inflammables

Types d'arrêtés

Deux types d'arrêtés peuvent être émis :

- **Arrêté de péril** - procédure ordinaire
- **Arrêté de péril imminent** - absence de procédure ordinaire (ordonner par arrêté et sans procédure contradictoire préalables les mesures indispensables pour écarter le danger dans des délais fixés par le Maire)

La responsabilité du Maire est engagée en cas de manquement ou d'incident.

Objectifs de cette gestion spécifique permet :

- La mise en sécurité du domaine public (chutes de tuiles, de parement de façade par exemple pouvant chuter sur les passants).
- La mise en sécurité des parcelles attenantes au bâtiment en péril. En effet, tout désordre s'il n'est pas traité à temps peut se répercuter sur les bâtis directement en contact et ainsi faire un effet « château de carte »
- La conservation du patrimoine ancien de la ville et ainsi préserver l'identité de la ville d'Agde.

Organisation

Depuis maintenant 1 an, un agent de la ville est spécialement dédié pour la gestion du bâti dégradé sur toute la commune d'Agde. Le travail se fait en coordination avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) qui a initialement la charge du recensement des bâtis dégradés sur tout le territoire de l'agglomération. Ce sont donc en tout deux agents avec des compétences spécifiques dans l'analyse du bâti ancien et des techniques correctives. Le cas échéant un ingénieur structure est mandaté pour confirmer des analyses et/ou apporter des solutions techniques pour la mise en sécurité des sites.

Un budget est désormais spécialement voté pour la gestion du bâti dégradé depuis janvier 2025.

Pour résumer, l'enchaînement des tâches se fait comme suit :

- Signalement d'un agent ou de toute autre personne.
- Visite d'un agent de l'agglomération Hérault Méditerranée et de la ville d'Agde spécialisés dans les analyses des bâtis anciens et de leurs désordres.
- Rédaction d'un rapport de visite.
- Transmission du rapport et de la mise en demeure à la Direction Bâtiment.
- Envoi de la mise en demeure aux propriétaires.

- Si pas de retour des propriétaires, envoi de l'arrêté à la Direction Bâtiment pour signature de monsieur Le Maire et envoi aux propriétaires.

À défaut de réalisation des travaux par les propriétaires dans les délais impartis, le Maire doit se substituer et effectuer les travaux d'office aux frais du ou des propriétaires.

- Créance publique recouvrée comme une contribution directe
- Subvention de l'Anah de 80% du montant des travaux en Gros Œuvre

Certains bâtiments traités appartiennent à la ville. Dans ce cas-là, la rénovation complète est budgétée et planifiée par la Direction Bâtiment de la mairie.

Bilan de l'année 2025

Ce sont principalement (à 92%) les bâtis anciens du centre-ville qui sont concernés par les actions. Mais des interventions ont également été effectuées sur le mont Saint loup (sécurisation de ruines pour la protection des promeneurs) mais aussi sur des bâtisses en construction (Cap d'Agde) qui peuvent elles aussi présenter des désordres dangereux.

Chaque cas est analysé, catégorisé (À surveiller / À prévoir / À traiter urgemment) puis les actions correctives sont chiffrées et menées par la Direction Bâtiment le cas échéant.

- Nombres de bâtiments visités et analysés : **30**
- Chantiers terminés : **8**
- Chantiers en cours : **1**
- Somme investie : **224 000€ TTC (soit 30% du budget de l'investissement courant destiné à l'entretien du patrimoine bâti)**
- Subventions récupérées : **44 000€ TTC**

Budget 2026

Le budget alloué à l'entretien du patrimoine dégradé est de **380 000€** répartie comme suit :

- **235 000€ TTC en investissement courant**
 - Multiples interventions analysées en 2025 pour travaux correctifs en 2026 : 100 000€
 - Confortation des murs de clôture de la cour de l'école Jacques Prévert : 135 000€
- **145 000€ en investissement spécifique**
 - Travaux de consolidation au 9 rue de la Châtre (arrêté avec procédure ordinaires) : 95 000 €

Réhabilitation des murs du cimetière : 50 000€

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :

PLAGES : BILANS ET ACTIONS

Postes de secours :

La Ville d'Agde est la commune héraultaise possédant le plus de postes de secours ; au total, 12 postes de secours sont répartis sur l'ensemble du littoral agathois.

Pour assurer la surveillance des baignades, la Ville a signé avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une convention définissant les modalités technico-financières d'exécution de la prestation.

Le SDIS assure le recrutement, la formation et la rémunération des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV).

Pour l'année 2025, la prestation liée à la surveillance des baignades a coûté à la Ville près de 350 000 € versés au SDIS ; à cette somme, il convient également d'ajouter les coûts liés aux matériels et aux équipements présents sur les postes de secours.

Pour la saison 2025, le SDIS a recruté 51 SPV répartis de la manière suivante :

- 2 SPV en qualité de Chef de secteur ;
- 12 SPV en qualité de Chefs de poste ;
- 37 SPV en qualité d'équipiers.

L'année dernière, l'ouverture des postes de secours a été effectuée de manière évolutive et progressive ; pour la première fois, 3 postes de secours ont été ouverts du premier au dernier jour de la saison. La surveillance des plages a été effectuée du 29 mai au 21 septembre de la manière suivante :

- Ouverture en continu de 3 postes de secours : La Roquille, Rochelongue et Le Grau d'Agde
- Ouverture les week-ends jusqu'au 9 juin, du 14 juin au 7 septembre et les deux week-ends suivants : Port Nature, La Môle et Richelieu Est
- Ouverture du 5 juillet au 31 août de 6 autres postes : Héliopolis, La Plagette, Richelieu Ouest, Les Battuts, La Petite Roche et La Tamarissière.

Le bilan de la surveillance des baignades pour la saison 2025 est le suivant :

Type d'intervention	Zone	Nombre
Assistance	Surveillée	53
Bateau / engin de plage	Non surveillée	12
Assistance	Surveillée	31
A baigneur	Non surveillée	2
Stade 1	Surveillée	10
	Non surveillée	4
Stade 2	Surveillée	1
	Non surveillée	1
Stade 3	Surveillée	1

	Non surveillée	0
Stade 4	Surveillée	1
	Non surveillée	1
RCP hors noyade	Surveillée	0
	Non surveillée	0
Soins		709
Recherche d'enfant Inquiétude baigneur	Surveillée	33
	Non surveillée	9
Premiers secours	Surveillée	88
	Non surveillée	34

Activités de la Régie des Plages :

La régie des plages effectue tout au long de l'année différentes missions qui évoluent en fonction de la période de l'année.

En dehors de la saison estivale, les agents de la régie des plages réalisent notamment des travaux de protection du cordon dunaire avec la mise en place de ganivelles (+ de 3 000 mètres ont été installés en 2025) et la suppression de plantes invasives, des opérations de nettoyage des plages notamment après les coups de mer et les tempêtes ainsi que des travaux d'entretien des différents équipements installés sur les plages et d'aménagement des accès plage. Cette période hivernale est également mise à profit pour assurer le tri et la valorisation des déchets ramassés par les cribleuses en été.

Pendant la période estivale, le personnel de la régie des plages est affecté à des missions spécifiques notamment la mise en place et l'entretien des différents équipements : platelages, tapis-roule, panneaux, ..., la mise en place et l'entretien du balisage de la bande des 300 mètres ainsi que le nettoyage mécanique et manuel des plages. Le secteur de La Tamarissière fait quant à lui l'objet d'un nettoyage raisonné.

En saison, le personnel de la régie des plages est renforcé par le recrutement d'agents saisonniers.

Mission Nature : Restauration et préservation de l'écosystème dunaire de la Tamarissière

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été lauréate d'un appel à projet lancé par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et financé par un jeu de grattage « Mission Nature » porté par la Française des Jeux.

Au total, 21 projets ont été retenus au titre de l'année 2025 : 13 projets en métropole et 8 projets en outre-mer.

Le projet porté par la CAHM, auquel la Ville est associée, concerne la plage de La Tamarissière et vise à lutter contre l'érosion du cordon dunaire notamment celle liée au piétinement de cet espace.

Pour répondre à cet objectif, il est envisagé de procéder à l'installation de ganivelles, à la mise en place de dispositifs de piégeage sableux basés sur le paillage végétal, la réalisation de campagne d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes ainsi que la mise en place de panneaux permettant d'expliquer l'intérêt de ces espaces dunaires et de veiller à leurs préservations.

Le coût de ce projet s'élève à 294 487 € avec une subvention de 169 343 €.

NOUVEAUX PROJETS :

HÔTEL AU CŒUR DE STATION

A/ Procédure d'appel à projet et calendrier prévisionnel

Diapo 50

B/ Le futur hôtel

Diapos 51 et 52 – architecture et implantation

Le bâtiment repose sur :

- Un sous-sol de parking (40 places).
- Un rez-de-chaussée comprenant accueil, boutiques, zones techniques.
- R+8

L'architecture :

- S'inscrit dans la continuité d'un site où les formes arrondies et l'inspiration du bâtiment iconique du Casino Barrière ont guidé le parti architectural.
- Vise à créer un élément-signal visible depuis l'esplanade et la zone d'entrée.
- Organise le bâtiment selon trois strates : socle, étages courants, attique.

Diapo 53 – Programme hôtelier et équipements

5.450 m² de SDP

R+8

Diapo 54 – Programme hôtelier et équipements - réception et bar

Réception :

- Hall monumental de 260 m² modulable
- Hauteur sous plafond de 7 mètres
- Escalier ornemental au design architectural fort
- Zone d'accueil distincte et valorisée

Bar (rooftop) :

- Skybar avec vue panoramique (R+7)
- Bar à l'étage de la piscine (R+2)

Diapo 55 – Programme hôtelier et équipements – Restauration et chambres

Restauration :

- Restaurant gastronomique de 180 m² (R+2)
- Espaces extérieurs réceptifs et événementiels

Chambres (102)

- 53 chambres doubles, supérieures, et privilèges, toutes modulables
- 35 chambres familiales (4 personnes)
- 7 suites (4 personnes)
- 2 chambres insolites dont 1 en duplex
- 1 chambre partagée (6 personnes, en capsule)
- 4 chambres doubles PMR

Diapos 56 et 57 – Programme hôtelier et équipements – espace séminaires et bien être

Espaces modulables pour réunions et séminaires :

- Un étage dédié (R+7)
- 2 salles de conférence modulables jusqu'à 270 m²
- 2 salles de réunion modulables de 40 m² chacune
- Espaces de coworking modernes

Espaces bien-être et fitness :

- Spa de 260 m² (bain nordique, sauna, salle de soins)
- Salle de fitness équipé
- Piscine extérieure chauffée
- Bibliothèque
- Espace bien-être et détente
- Kids club

Diapo 58 – la marque RADISSON

Puissance internationale et notoriété exceptionnelle du groupe (Jin Jiang Group, 2^{ème} groupe hôtelier mondial)

1568 hôtels dans le monde, soit 250.000 chambres

32 hôtels en France, soit 4.300 chambres

Radisson = marque n°1 de référence en Europe des marques Haut de Gamme

Municipalité :

S FREY, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, A CANTON, J LANGLET, P CAVAILLE, L LAROSE, D LOPEZ.

Représentants du comité de quartier :

DUPONT Serge, GALLOT Philippe, HAIMART Anne, LABATUT Elisabeth, MEZERGUE Marie-Christine, MORINIÈRE Florence, PACULL jean, PRUNET Jean-Claude, RAMUY Robert, SOULLIART Francis, VANRAET Florence

Absents excusés : .

MOTARD Jacques

Absents non excusés :

BENECH André, GOUNON Jean-Marie, LABATUT Arthur, LEFRANC Jean-Luc, SUAU Roger